

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

publié le 4/12/24
mis en ligne le 5/12/24

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 22 novembre 2024

Etaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, M. Patrick ROUGEOT, Mme Armelle MARTIN, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Luc MECHIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUERIDE, M. Xavier BIDAN, Mme Elisabeth LAVERDAN CHIOZZINI

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : M. Alain CLEDIERE à M. Michel SAUVAGE, Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, Mme Olivia BOULANGER à Mme Corinne TONDUF, Mme Sylvie BOURDIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Gilles BRUNATI à M. François VALLES, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à Mme Véronique VADIC, Mme Marie-Françoise FOURNIER à Mme Christine MARRACHELLI, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, Mme Mary-Line GEOFFRE à Mme Claire MORY, M. Ludovic PINGAUD à M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Corinne COMMERGNET à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER

Nombre de membres excusés : Mme Annie ZAPATA, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Benoît LASCOUX, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON, M. Philippe BAYOL

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 15

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 48

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Eric BODEAU

FOURRIERE CANINE : TARIFS 2025

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Dans le cadre du fonctionnement de la fourrière canine intercommunale, il est proposé de reconduire pour 2025, les mêmes tarifs que ceux adoptés lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023, pour 2024.

Ces tarifs sont ceux appliqués dans le cadre des marchés publics conclus avec le gestionnaire de la fourrière, l'ESAT-APAJH et le vétérinaire, la clinique vétérinaire de la Gare de Guéret.

Concernant les fournitures vétérinaires, les médicaments sont multiples et sont utilisés en fonction de chaque cas ; il est impossible de voter des tarifs de vente précis pour chaque produit utilisé. Aussi, pour les tarifs des médicaments et des produits ne figurant pas dans la liste jointe, il est proposé de facturer à l'usager de la fourrière, le prix d'acquisition de ces fournitures, remisé de 20 % (hors antibiotiques). Pour tout acte non prévu dans la liste jointe, le prix pratiqué par le vétérinaire sera le prix public remisé de 50%, comme indiqué dans le marché conclu avec la Clinique Vétérinaire de la Gare.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver pour 2025, les tarifs liés à la gestion de la fourrière et aux prestations et fournitures vétérinaires,
- d'approuver que le prix des autres médicaments ou produits vétérinaires, soit fixé comme suit : prix d'acquisition remisé de 20 %,
- d'approuver que le prix de tout autre acte du vétérinaire non prévu dans la liste jointe, soit fixé comme suit : prix pratiqué par le vétérinaire, remisé de 50%,
- d'autoriser M. le Président à signer tous les actes liés à ce dossier.

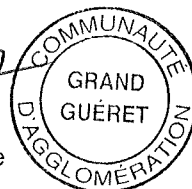
Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Eric BODEAU



TARIFS FOURRIERE CANINE

PRESTATIONS OU FOURNITURES	PRIX EN EUROS TTC
Frais de garde par jour à la fourrière	10
Frais de recherche du propriétaire	10
Intervention de capture durant les heures d'ouverture de la fourrière	41
Intervention de capture en dehors des heures d'ouverture de la fourrière	51
Consultation par le vétérinaire	25,20
Prise de sang sans AG	12
Prise de sang avec AG	42
Identification par le vétérinaire	36
Vaccin CHPPI + Pneumodog (ou équivalents) y compris la prise en charge , la fourniture et le remplissage du carnet de vaccination	37,20
Vaccin CHPPI ou équivalent y compris la prise en charge , la fourniture et le remplissage du carnet de vaccination	31,20
vaccin CHPPILR ou équivalent	43,20
Vaccin pneumodog ou équivalent y compris la prise en charge , la fourniture et le remplissage du carnet de vaccination	16,80
Stérilisation (en fonction du poids de l'animal)	105
	115,50
	132
Stérilisation (en fonction du poids de l'animal) et suivi postopératoire	192,60
	208,80
	225,60
Prise en charge animal blessé sauf week-end	18
Prise en charge animal blessé week-end	45
Hospitalisation incluant toutes les interventions	216
Journée d'hospitalisation	27
Journée d'hospitalisation supplémentaire	12
Acte de perfusion	26,40
Acte de transfusion	144
Suivi d'un animal mordeur ou suspecté de rage	25,20
Suivi avec visite d'évaluation comportementale	145,20
Radiographie	30
Radiographie supplémentaire	10,20
Echographie	40,80
Déplacement fourrière et prix Km/commune	12 (2,5)